

ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 16 DECEMBRE 2015

SOMMAIRE

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Administration générale

1. Election d'un Vice-président
2. Information sur la révision des statuts au 1^{er} janvier 2016
3. Information sur les marchés publics en procédure adaptée (Délégation du Président)
4. Avis sur le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI)

Prévention/Communication

5. VALORDOM 2 : Proposition du plan d'actions
6. Education au développement durable : Le dispositif pédagogique du VALTOM

Finances

7. Budget 2015 : décision modificative n°3
8. Indemnité de conseil au receveur
9. Autorisation de mandatement de l'investissement 2016
10. Grille de tarification 2016 – Traitement et valorisation des déchets sur les installations du VALTOM
11. Tarification VALTOM 2016
12. Ligne de trésorerie
13. Transfert des emprunts liés aux ISDND
14. Débat d'orientation budgétaire 2016

Transport, valorisation et traitement

15. Marché d'exploitation et de transport relatif au centre de transfert de Saint-Eloy-les-Mines
16. Marché d'exploitation des plateformes de compostage d'Ambert et de Charbonnier-les-Mines
17. Marché de tri
18. Marché de location de compacteurs déchets pour les ISDND

Questions diverses

19. Election d'un membre du bureau

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 DÉCEMBRE 2015

Le **16 décembre 2015**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 03 décembre 2015

Secrétaire de séance : Monsieur Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 27

Pouvoirs : 5

Votants : 32

Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, BONNET Monique, DEGUI Marie-Christine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BŒUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, DAURAT Jean-Claude, DOLAT Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LAFFONT Alain, LALUQUE Gilles, MAERTEN Christian, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude, MOLINIER Jean-Claude, PRONONCE Hervé, ROUX Thierry, VIGNAUD Bernard, VIMONT Guillaume.

Pouvoirs : Messieurs ADENOT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire), BISSIRIEX Thierry (à M. ALEDO Marcel), GODARD Jérôme (à M. ARNAL Olivier), NEUVY Flavien (à M. PRONONCE Hervé).

Madame CHASSIN Nicole (à Mme MOULIN Chantal).

Excusés : Messieurs BELLAIGUE Gilles, BOHELAY Philippe, CHASSARD Frédéric, DI GIAMBATTISTA Nicolas, LEPEE Grégory, LUCHINO Albert, RENAUD Michel, VEISSIERE Bernard.

Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté la décision suivante :

Administration générale

1 Election d'un Vice-président

Suite à la démission de Monsieur Jean-Claude MOLINIER de sa Vice-présidence, le comité syndical du VALTOM décide à la majorité des suffrages exprimés, d'élire en qualité de Vice-président du VALTOM en charge de la prévention, Monsieur Guy MAILLARD à compter du 1^{er} janvier 2016.

2 Election d'un membre du bureau

Le comité syndical du VALTOM décide à la majorité des suffrages exprimés, d'élire en qualité de membre du bureau du VALTOM, Monsieur Jean-Claude MOLINIER à compter du 1^{er} janvier 2016.

3 Information sur la révision des statuts au 1^{er} janvier 2016

A ce jour, 10 collectivités adhérentes ont approuvé les nouveaux statuts du VALTOM par délibération, 0 les a rejetés et 1 n'a pas pris de délibération.

L'application de ces nouveaux statuts qui pourra être effective au 1^{er} janvier 2016 sous réserve de la date de publication de l'arrêté préfectoral, répond aux enjeux que sont les suivants :

- la mutualisation globale des dépenses de transfert et de transport ;
- la facturation individualisée des tonnages de refus issus du tri des déchets d'emballages ménagers ;
- le reversement à 100% des recettes nettes issues du rachat des matériaux du VALTOM à ses collectivités adhérentes ;
- la possibilité pour le VALTOM de contractualiser avec un éco-organisme au nom de l'ensemble de ses adhérents.

4 Information sur les marchés publics en procédure adaptée (Délégation du Président)

Le comité syndical du VALTOM prend acte, de la liste des marchés conclus par le VALTOM en procédure adaptée pour la période du 1^{er} septembre au 30 novembre 2015.

5 Avis sur le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI)

Le comité syndical du VALTOM décide à la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre, 3 abstentions), d'émettre un avis favorable sur le projet de SDCI transmis par le Préfet de Région avec les réserves suivantes :

- Respect de la cohérence de la compétence traitement des déchets ménagers en assurant une continuité du territoire du VALTOM avec l'intégration du territoire de Thiers Communauté et de la commune de Charensat au VALTOM,
- Maintien en place des collectivités adhérentes au VALTOM compétentes en matière de collecte des déchets ménagers afin de ne pas dégrader la qualité du service public et son coût,
- Adhésion de toute nouvelle communauté d'agglomération aux collectivités actuellement en charge de la compétence collecte afin de ne pas les fragiliser.

Prévention/Communication

6 VALORDOM 2 : Proposition du plan d'actions

Le Comité syndical du VALTOM décide à l'unanimité (2 abstentions) :

- de valider les orientations prises par le plan d'actions VALORDOM 2 ;
- d'autoriser le Président à solliciter toute subvention dans le cadre de VALORDOM 2 et à lancer les études en lien avec le projet.

7 Education au développement durable : Le dispositif pédagogique du VALTOM

Le comité syndical du VALTOM prend acte, de la démarche d'éducation au développement durable mise en œuvre par le VALTOM sur des installations de traitement et de valorisation des déchets ménagers du territoire. Cette démarche pourra faire l'objet d'une convention entre l'Education Nationale, Véolia, Suez, Echalié et le VALTOM

Finances

8 Budget 2015 : décision modificative n°3

Le comité syndical du VALTOM décide à l'unanimité (2 abstentions), d'approuver la décision modificative n°3 suivante :

◆ SECTION DE FONCTIONNEMENT

▪ DEPENSES

		Montant (€ HT)
022	Dépenses imprévues	- 712 255,00 €
63512	Taxe foncière Vernéa 2014	711 390,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	865,00 €
	TOTAL	0,00

◆ SECTION D'INVESTISSEMENT

▪ DEPENSES

		Montant (€ HT)
021	Dépenses imprévues	-330,00 €
2031/33	VALORDOM 2 (déplacement Allemagne)	60,00 €
2158/11	Composteurs grand capacité	270,00 €
	TOTAL	0,00 €

9 Indemnité de conseil au receveur

Le comité syndical du VALTOM décide à l'unanimité (5 abstentions) d'attribuer, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, au taux de 100 %, l'indemnité de conseil, prévue à l'article 4 de l'arrêté susvisé, à Monsieur Jacques ROULAND.

10 Autorisation de mandatement de l'investissement 2016

Le comité syndical du VALTOM décide à l'unanimité :

- d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2016 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif (BP) 2016,
- de reprendre ces crédits au BP 2016.

11 Grille de tarification 2016 – Traitement et valorisation des déchets sur les installations du VALTOM

Le comité syndical du VALTOM décide à l'unanimité (4 abstentions), de valider les propositions de tarifs relatifs aux installations de valorisation et de traitement du VALTOM au titre de l'année 2016.

12 Tarification VALTOM 2016

Le comité syndical du VALTOM à la majorité des suffrages exprimés (2 voix contre, 8 abstentions), décide d'arrêter :

1/ Les tarifs de facturation du VALTOM à l'attention de ses collectivités adhérentes pour l'année 2016

- **Valorisation des déchets ménagers résiduels** = 130 € HT / tonne, TGAP incluse,
- **Valorisation des encombrants** = 130 € HT / tonne, TGAP incluse,
- **Valorisation des refus de tri issus de la collecte sélective** = 130 € HT / tonne, TGAP incluse.

2 / Les montants forfaits transfert / transport au titre de la facturation 2016 par les collectivités adhérentes du VALTOM à l'attention du VALTOM selon la répartition suivante :

- **Le forfait transfert**, qui regroupe les charges d'exploitation est fixé à 6,00 € HT / tonne, pour toutes les collectivités gérant en régie le transfert des centres de transfert du VALTOM.
- **Le forfait transport** est spécifique à chaque centre de transfert géré aujourd'hui en régie, à savoir :
 - 12,00 € HT / tonne pour le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) concernant le centre de transfert de Riom,
 - 14,00 € HT / tonne pour le Syndicat Issoire Brioude (SIB) concernant les centres de transfert de Lempdes sur Alagnon et d'Issoire,
 - 19,00 € HT / tonne pour le SMCTOM Haute-Dordogne concernant le centre de transfert de Saint Sauves.

13 Ligne de trésorerie

Le comité syndical du VALTOM décide à l'unanimité, d'autoriser le Président à ouvrir une ligne de trésorerie au titre de l'année 2016, d'un plafond maximum de 6 000 000 € (environ 10,73 % du montant total estimatif des dépenses de fonctionnement du BP 2016), auprès de l'établissement bancaire de son choix et à signer tout document s'y rapportant.

14 Transfert des emprunts liés aux ISDND

Le comité syndical du VALTOM décide à l'unanimité (2 abstentions), d'approuver le transfert des emprunts ou quotes-parts d'emprunts contractés par les collectivités adhérentes du VALTOM pour financer les ISDND dans le budget du VALTOM à compter du 1^{er} janvier 2016.

15 Débat d'orientation budgétaire 2016

Les présentes orientations budgétaires sont prises dans le cadre des statuts actualisés qui seront effectifs au 1^{er} janvier prochain et introduisent de nouvelles bases pour le calcul de la contribution à l'habitant, de l'évolution de la tarification des couts Vernéa et de la prise en charge liée au transfert et au transport.

Il est à noter que sans mutualisation du transport en 2016, toutes les collectivités adhérentes au VALTOM auraient vu, structurellement, leurs couts augmenter entre 4 et 5 %.

Pour 2016, c'est principalement la contribution apportée par Clermont communauté et le SBA dans le cadre de la mutualisation qui vient contrebalancer cette hausse.

Le budget 2016 sera équilibré avec une contribution à l'habitant supportée par les structures adhérentes du VALTOM qui est proposée d'être portée à un montant à déterminer entre 29 € HT et 30 € HT par habitant et par an.

Ce montant sera précisé lors de la présentation du BP 2016 en février 2016.

Conscient des efforts demandés à ses adhérents, le VALTOM prend en compte les faibles marges de manœuvre budgétaires et fiscales qui pèsent sur chacune des collectivités, dans un contexte national contraignant et une raréfaction des ressources financières.

La maquette 2016 présente un équilibre budgétaire basé sur une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une réponse adaptée aux besoins des dépenses d'équipement.

Transport, valorisation et traitement

16 Marché d'exploitation et de transport relatif au centre de transfert de Saint-Eloy-les-Mines

Le comité syndical du VALTOM décide à l'unanimité :

- de valider l'attribution du marché n° 15 09 009 - Exploitation et transport relatifs au centre de transfert de Saint-Eloy-les-Mines selon l'avis de la CAO du 1^{er} décembre 2015 à la société SITA Centre Est.
- d'autoriser le Président à signer ledit marché et toute pièce y afférant.

17 Marché d'exploitation des plateformes de compostage d'Ambert et de Charbonnier-les-Mines

Le comité syndical du VALTOM décide à l'unanimité :

- de valider l'attribution le marché n° 15 09 010 - Exploitation des plateformes de compostage d'Ambert et de Charbonnier-les-Mines selon l'avis de la CAO du 1^{er} décembre 2015 :
 - pour le lot 1 – Plateforme d'Ambert à l'entreprise Claustre Environnement,
 - pour le lot 2 – Plateforme de Charbonnier-les-Mines à l'entreprise PRAXY Centre.,
- d'autoriser le Président à signer ledit marché et toute pièce y afférant.

18 Marché de tri

Le comité syndical du VALTOM décide à l'unanimité :

- de valider l'attribution du marché n° 15 08 008 – Tri des déchets collectés sélectivement par les collectivités adhérentes du VALTOM et mise à disposition des matériaux pour les filières de recyclage selon l'avis de la CAO du 1^{er} décembre 2015 :

- lot 01 : SICTOM des Couzes à l'entreprise Echalièr pour un montant de 274 791 € HT/an
- lot 02 : SICTOM des Combrailles à l'entreprise Echalièr pour un montant de 72 681 € HT/an
- lot 03 : SICTOM Pontaugur Pontgibaud à l'entreprise Echalièr pour un montant de 121 556 € HT/an
- lot 04 : SMCTOM Haute-Dordogne à l'entreprise Echalièr pour un montant de 86 021 € HT/an
- lot 05 : Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) à l'entreprise Echalièr pour un montant de 1 915 875 € HT/an
- lot 06 : Clermont-Communauté à l'entreprise Echalièr pour un montant de 3 616 551 € HT/an
- lot 07 : Communautés de communes « Entre Allier et Bois Noirs » et « Pays de Courpière » à l'entreprise Echalièr pour un montant de 139 923 € HT/an
- lot 08 : SICTOM Issoire-Brioude (SIB) et Ardes communauté à l'entreprise PRAXY Centre pour un montant de 1 173 500 € HT/an
- lot 09 : SIVOM d'Ambert à l'entreprise Claustre Environnement pour un montant de 236 200 € HT/an

- d'autoriser le Président à signer ledit marché et toute pièce y afférant.

19 Marché de location de compacteurs déchets pour les ISDND

Le comité syndical du VALTOM décide à l'unanimité :

- de valider l'attribution du marché n° 15 09 011 – Location de compacteurs déchets pour les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du VALTOM selon l'avis de la CAO du 1^{er} décembre 2015 :
 - pour le lot 1 – ISDND d'Ambert à l'entreprise Comptoir du Matériel,
 - pour le lot 2 – ISDND de Miremont à l'entreprise Terre-Net.
- d'autoriser le Président à signer ledit marché et toute pièce y afférant.

Questions diverses